

A5c/ 107 /19

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

VU le Code de la santé publique,

VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

VU le décret du Président de la République, en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER, Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 1^{er} octobre 2014,

VU la décision n°A6a/9/19 du 4 janvier 2019 portant affectation de Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/38/18 du 12 janvier 2018 portant affectation de Mme Michèle ELLES, Directrice adjointe

VU la décision n° A6a/225/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe

VU la décision A6a/229/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/207/18 du 8 mars 2018 portant affectation de M. Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint

VU la décision n°A6a/227/19 du 22 mars 2019 portant affectation de Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice-adjointe,

VU la décision n°A6a/683/17 du 29 septembre 2017 portant affectation de Madame Noémie SAINT-HILARY, Directrice adjointe,

VU la décision n° A6a/239/19 du 26 mars 2019 portant affectation de Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 1^{er} septembre 2019,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/532/19 en date du 9 juillet 2019 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction occupant des fonctions de directeurs délégués de pôle par le Directeur Général.

Article 2 :

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de Directeur(trice) adjoint(e) délégué(e) de pôle, délégation de signature, limitée aux pôles dont ils ont la charge, est donnée aux cadres de Direction ci-après nommément désignés pour signer l'ensemble des actes réglementaires et individuels liés à l'exercice de la fonction de Directeur(ric)e délégué(e) de pôle :

- Madame Lucie CHABAGNO, pour les pôles :
 - Anesthésie réachir et médecine péri-opératoire
 - Gynécologie-obstétrique
 - Médecine / Rhumatologie / Nutrition / Endocrinologie / Diabétologie (MIRNED)
 - Médico-chirurgical de pédiatrie
- Madame Michèle ELLES, pour les pôles :
 - Psychiatrie
 - Urologie / Dermatologie p.i.
 - Médecine et chirurgie bucco-dentaires p.i.
 - Spécialités Médicales / Ophtalmologie (SMO) - à l'exception des relations avec l'association AURAL: suivi assuré par Mathilde ROUSSEAU p.i.
- Madame Christine GEILLER, pour le pôle
 - Gériatrie
- Madame Sarah HUSTACHE, pour le pôle :
 - Imagerie
- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, pour les pôles :
 - Santé publique, Santé au travail et Hygiène hospitalière
 - Pharmacie
- Madame Mathilde ROUSSEAU, pour les pôles :
 - Hépatodigestif (hôpital civil) p.i.

- Madame Noémie SAINT-HILARY, pour les pôles :
 - Tête-cou / Centre d'Évaluation et de Traitement de la Douleur (CETD)
 - Locomoteur
 - Onco-hématologie
 - Pathologies digestives, hépatiques et Transplantation
- Madame Yasmine SAMMOUR, pour les pôles :
 - Biologie
 - Médico-chirurgical cardio-vasculaire
 - Urgence SAMU-SMUR 67 - Médecine intensive et réa
 - Pathologies thoraciques p.i.

Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, Madame Lucie CHABAGNO, Directrice adjointe, Madame Michèle ELLES, Directrice adjointe, Madame Christine GEILLER, Directrice adjointe, Madame Sarah HUSTACHE, Directrice adjointe, Monsieur Bertrand JEANMOUGIN, Directeur adjoint, Madame Mathilde ROUSSEAU, Directrice adjointe, Madame Noémie SAINT-HILARY, Directrice adjointe et Madame Yasmine SAMMOUR, Directrice adjointe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 1^{er} septembre 2019.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

Copies :

- Cabinet de la DG
- Lucie CHABAGNO, Michèle ELLES, Christine GEILLER, Sarah HUSTACHE, Bertrand JEANMOUGIN, Mathilde ROUSSEAU, Noémie SAINT-HILARY, Yasmine SAMMOUR
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC